

PAR COURRIEL

Québec, le 5 novembre 2019

Ville de Québec
2, rue des Jardins
Québec (Québec) G1R 4S9

N/Réf. : 7430-03-23027-66
401867471

**Objet : Stabilisation temporaire de la rive du fleuve Saint-Laurent au niveau du Parc de la Plage Jacques-Cartier, tronçon 1 et 3
Demande d'autorisation**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'autorisation reçue le 7 octobre 2019.

À la suite de la vérification de votre demande ainsi que tous les documents joints, nous constatons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), certains renseignements sont nécessaires afin de compléter l'analyse des impacts de votre projet.

Ainsi, afin de pouvoir compléter notre analyse, veuillez:

- Transmettre **tous** les documents ou renseignements demandés ci-dessous dûment remplis à l'analyste désigné à la fin de la présente lettre d'ici les 30 prochains jours, soit **au plus tard le 4 décembre 2019**.
- Dans le cas où vous n'êtes pas en mesure de nous transmettre les informations demandées d'ici 30 jours, vous pouvez demander une prolongation de délai accompagnée de la date d'échéance souhaitée.
- Fournir une **réponse complète**, c'est-à-dire qui comprend des réponses précises à toutes les questions posées et tous les documents requis, le tout **dans un seul envoi**. Si ce n'est pas le cas, un rappel vous sera transmis afin de vous préciser les renseignements manquants.
- Retourner les documents et les plans ayant déjà été soumis, qui auraient fait l'objet de modifications depuis leur dernier envoi. Veuillez identifier clairement les corrections effectuées (en couleur par exemple) dans les documents.

Les présentes questions ont été préparées par l'analyste suivant:

ORIGINAL SIGNÉ PAR



Simone Gariépy, Biologiste M. Sc.

VOLET MILIEUX HUMIDES, HYDRIQUES ET NATURELS

Selon le 3e alinéa de l'article 24 de la LQE, le ministre peut exiger, dans le délai et selon les modalités qu'il fixe, tout autre renseignement, document ou étude supplémentaire qu'il estime nécessaire pour connaître les impacts du projet sur la qualité de l'environnement avant de prendre sa décision.

Q1 La description du projet à la section 1.7 du formulaire de demande d'autorisation indique que les travaux auront lieu notamment sur les lots 1 411 293 et 1 411 348 du cadastre rénové du Québec. Ces lots sont situés en rive et en zone inondable du fleuve Saint-Laurent. Or, les informations fournies dans les documents accompagnant la demande, notamment les plans à l'annexe D du formulaire, ne précisent pas quels sont les travaux prévus sur ces lots. Pouvez-vous préciser quels sont les travaux prévus sur ces lots?

R1 Réponse...

Voir document joint.

Q2 Lors de la visite effectuée sur le site du projet le 22 juillet 2019, les sections présentées à enrocher temporairement avaient une longueur totalisant environ 200 mètres linéaires. Or, la demande présente un enrochement d'une longueur totalisant 345 mètres linéaires, soit une augmentation de près de 60% de la longueur des travaux présentés en juillet. Considérant qu'aucun évènement climatique majeur n'est survenu depuis la visite terrain, veuillez justifier l'augmentation significative des travaux d'enrochement temporaires prévus.

R2 Réponse...

Voir document joint.

Q3 Sur les plans présentés à l'annexe D du formulaire, une note indique que :

«Le concept présenté est élaboré en fonction de relevés d'arpentage qui ont été réalisés en 2017. L'érosion s'est poursuivie depuis. Il est probable que les élévations sur le terrain diffèrent de celles présentées aux plans et coupes. L'entrepreneur doit réaliser les travaux d'enrochement en respectant les limites de base d'enrochement et élévation indiquées.»

Afin de s'assurer que l'enrochement empiète de façon minimale sur le littoral, il avait été convenu sur le terrain que la pente de l'enrochement des tronçons 1 et 3 devait suivre le profil de l'enrochement du tronçon 2. Sur les plans, le profil du terrain actuel étant indiqué

de façon approximative et la pente de l'enrochement étant variable, pouvez-vous indiquer de quelle façon l'initiateur s'assurera que l'enrochement temporaire sera réalisé de façon à empiéter minimalement sur la plage? Un relevé d'arpentage a-t-il été réalisé en 2019 afin de localiser le haut et le profil du talus actuel?

R3 Réponse...

Voir document joint.

Q4 Les coupes B-B, D-D et E-E indique que l'enrochement sera réalisé jusqu'à une élévation de 5,50 mètres, soit au-dessus de la cote d'inondation de récurrence 100 ans. Ce remblai situé en zone inondable risque de créer un obstacle au libre écoulement des eaux et d'affecter la végétation riveraine, laquelle permet actuellement de réduire les processus d'érosion de la rive aux endroits où elle est présente. Pouvez-vous justifier l'utilité de ce remblai en zone inondable? L'impact d'un tel remblai sur la végétation riveraine arbustive et arborescente a-t-elle été évaluée?

R4 Réponse...

Voir document joint.

Q5 La coupe B-B et la partie du plan T1 intitulée *Détail de protection pour arbres existants* indique un enrochement 100-300 mm autour des racines dénudées des arbres en place. Ces pierres localisées sur et autour des racines risque d'affecter la survie de l'arbre. Avez-vous évalué la possibilité d'utiliser un calibre inférieur, ainsi que de la terre végétale pour assurer la survie des arbres en place?

R5 Réponse...

Voir document joint.

Q6 La coupe B-B et la partie du plan T1 intitulée *Détail de protection pour arbres existants* indique la mise en place d'un bloc 600-1200 mm entre le sentier et les arbres. Ce bloc est installé par excavation, ce qui constitue une intervention invasive pour des travaux temporaires. Pouvez-vous indiquer l'utilité de disposer un bloc d'une telle dimension? Si l'objectif est le maintien en place du géotextile, une solution alternative moins invasive peut-elle être proposée?

R6 Réponse...

Voir document joint.

Nous vous rappelons que la réalisation ou l'exploitation de votre projet pourra débuter uniquement lorsque vous aurez obtenu les autorisations requises par la LQE.

Finalement, une fois tous les documents requis en main, nous compléterons l'analyse de votre demande dans les meilleurs délais. Si vous avez des questions au sujet de la présente lettre, n'hésitez pas à communiquer avec l'analyste responsable de votre demande, Simone Gariépy, au 418 644-8844 poste 274.

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

c.c. Anne Keough, Stantec Experts-conseils Itée

À compléter, obligatoire lors de l'utilisation de ce gabarit pour répondre	DEMANDEUR	OU	MANDATAIRE
Nom en lettres moulées			
Signature			
Date			